

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA / M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
11 Décembre 2020**

OBJET : Prise en location de 10 places de stationnement dans le parking Castellane 13006 Marseille, destinées aux services de la DGAS installés rue Saint Adrien 13008 Marseille.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la prise en location, à compter du 15 décembre 2020, de 10 abonnements de stationnement au parking Castellane - Indigo - destinés aux services de la DGAS installés rue Saint Adrien moyennant un prix annuel de 18 480 €TTC ;
- d'autoriser la signature du contrat d'abonnement correspondant, ainsi que de tout document se rapportant à cette location.

La dépense d'un montant total de 19 324,50 €TTC (18 480 € + 844,50 €), cette dernière somme correspondant à la période du 15 au 31 décembre 2020) sera imputée, au chapitre 011 du budget départemental.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**